



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/L.4/Add.4
13 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-et-unième session
Genève, 4-15 octobre 2004

**PROJET DE RAPPORT
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

Orateurs:

Chili	Fédération de Russie	Norvège
Philippines	Maurice	Bélarus
Zambie	Jamaïque	Canada
États-Unis d'Amérique	Cuba	Suisse
Argentine	Sénégal	Éthiopie
Afrique du Sud	Sri Lanka	Soudan
Indonésie	République de Corée	Commission économique pour l'Europe
Japon	Venezuela	

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le mardi 19 octobre 2004 à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopie: 917 0056, téléphone: 917 5656.

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS
SE RAPPORTANT AUX PROGRAMMES DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA
QUI REVÊTENT UN INTÉRÊT PARTICULIER
POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 6 de l'ordre du jour - suite)

1. Le représentant du **Chili** a déclaré que l'on attendait beaucoup de la Réunion ministérielle de Hong Kong, sans toutefois espérer que celle-ci marquerait la conclusion des négociations, et que le moteur véritable des négociations était le processus de Genève. La CNUCED pourrait y apporter sa contribution en aidant les pays en développement à participer efficacement aux négociations. Le fonctionnement des marchés n'était pas commandé par le clivage Nord-Sud et il conviendrait donc d'être très imaginatif pour traiter des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Il y avait des divergences de vues entre pays en développement sur les points à l'ordre du jour des négociations agricoles, et la formule proposée pour les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles devrait être examinée avec soin, étant entendu qu'une forte réduction des tarifs de la part de tous les membres aurait un effet positif sur les exportations des pays en développement. S'agissant des préférences, il serait nécessaire d'avancer avec prudence, car il y avait un risque que certains membres manipulent cette question à des fins protectionnistes. Dans les négociations sur les services, il conviendrait de remédier à bref délai à l'absence relative d'offres initiales, faute de quoi le processus pourrait être gravement mis en danger. La question des mesures de sauvegarde d'urgence devrait être étudiée avec soin du fait qu'aucune solution adéquate n'avait encore été proposée. Ces mesures seraient appliquées non seulement par les pays en développement mais aussi par les pays développés et pourraient avoir une incidence particulière dans les situations relevant du Mode 4. La nouvelle conception du traitement spécial et différencié dans le domaine de la facilitation du commerce était positive et serait utile pour mieux cibler l'assistance technique. Les travaux sur la mise en œuvre ne devaient pas être tributaires de la question des indications géographiques. Enfin, au sujet de la question de la marge d'action et des accords Nord-Sud, ces derniers n'avaient pas eu d'effets négatifs; au contraire, les pays avaient gagné à la conclusion de tels accords.

2. Le représentant des **Philippines** a dit que les pays en développement devaient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des décisions concernant l'économie mondiale. Les échanges Sud-Sud gagnaient en importance, et un groupe de pays en développement avait eu un rôle actif

et constructif dans le processus ayant conduit au consensus de juillet. La CNUCED devait fournir une assistance technique pour renforcer la capacité de négociation des pays en développement et pour rechercher des domaines de coopération communs. Il était important de préserver la complémentarité entre le système des Nations Unies et l'OMC en matière de développement, domaine dans lequel la CNUCED pouvait apporter un soutien et au besoin formuler des propositions novatrices. Une approche fondée sur l'avantage comparatif pourrait être préjudiciable aux besoins et aux intérêts du développement. La CNUCED et l'OMC devaient collaborer plus étroitement pour porter à leur maximum les avantages que les pays en développement pouvaient retirer du système commercial multilatéral. L'ONU devait conserver son rôle central en tant que promoteur de la coopération multilatérale et du développement, alors que l'OMC traitait essentiellement de la croissance des échanges et des questions voisines. Le système des Nations Unies et la CNUCED devaient veiller à la réalisation des actions à mener au service du développement et mobiliser le maximum de ressources pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED devait jouer un rôle analogue à l'égard des autres institutions multilatérales exerçant un impact sur le développement, parmi lesquelles l'OMPI, et les instances régionales et interrégionales, parmi lesquelles l'APEC, l'ASEM et le FEALAC. Elle devrait intensifier ses travaux analytiques dans un cadre de coopération pour le développement prenant en compte la notion de marge d'action, travaux qui assureraient la base d'une coopération plus poussée entre pays en développement et pays développés.

3. Pour le représentant de la **Zambie**, il y avait besoin d'une feuille de route stratégique pour garantir que l'aboutissement du Cycle de Doha comporte une réelle dimension développement. La Zambie était favorable à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, mais elle soulignait aussi l'importance d'une différenciation entre les pays. Les négociations d'Uruguay avaient apporté un certain nombre d'enseignements concernant la marge d'action, les questions de mise en œuvre et le traitement spécial et différencié, et les erreurs du passé n'auraient pas dû se répéter dans les négociations en cours. Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié devaient désormais être rendues obligatoires, de même que l'assistance technique, pour assurer une participation plus effective de tous les membres de l'OMC. L'ensemble de résultats de juillet était un signe encourageant, mais sa traduction réelle dans les faits restait à confirmer, notamment pour ce qui était des négociations sur l'agriculture et les produits non agricoles. Un cycle axé sur le développement devait conduire à des résultats eux aussi axés sur

le développement et la flexibilité. Alors que la part des PMA dans le commerce mondial était encore en baisse, il convenait aussi d'accorder plus d'attention aux obstacles à l'entrée sur les marchés, comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les règles d'origine, qui étaient en fait de nouvelles barrières protectionnistes. Le consensus de juillet, en dispensant les PMA de souscrire des engagements, constituait une avancée. Mais la Zambie aimerait voir encore plus de dispositions tenant compte des besoins du développement. À cet égard, la formule retenue pour les futures négociations sur la facilitation des échanges paraissait tout à fait prometteuse. Enfin, pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral, il serait de la plus haute importance d'investir davantage dans la production et d'éliminer les contraintes pesant sur l'offre.

4. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que la décision du Conseil général de juillet marquait une étape importante pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles et devait contribuer à la mise au point des modalités et à la conclusion du cycle, même si le plus dur du travail restait à faire. L'esprit de bonne volonté qui avait prévalu à la onzième session de la Conférence avait contribué au consensus qui s'était dégagé en juillet et au progrès des pourparlers sur l'agriculture. La combinaison de réunions au niveau ministériel et des dialogues intensifs qui s'étaient déroulés avant et pendant la onzième session de la Conférence avait aidé à créer une atmosphère positive qui était non seulement orientée Nord-Sud mais qui prenait en compte un large éventail de vues embrassant aussi bien des considérations Nord-Sud que Sud-Sud. L'ensemble de résultats de juillet traitait des éléments essentiels du programme de négociations, et des progrès ambitieux sur ces points seraient la plus utile des contributions à la réalisation des promesses que renferme le Programme de Doha pour le développement. Si le Consensus de juillet témoignait de la maturation des négociations, il fallait garder à l'esprit qu'il existait une saine diversité d'intérêts et d'alliances sur diverses questions qui étaient le reflet des objectifs et des situations individuelles – dépassant souvent les caractérisations simplistes de la problématique Nord-Sud. Les États-Unis attendaient avec intérêt le lancement des négociations sur la facilitation du commerce et l'élimination probable de l'expression «questions de Singapour» du dictionnaire. Les modalités pour les négociations devraient ouvrir la possibilité d'adopter une approche ambitieuse et créative. Il faudrait aller au-delà d'une approche «passe-partout» périmée, en prenant en compte les situations précises et individuelles des pays en développement. Pour ce qui était de la marge d'action, les longues négociations qui s'étaient

déroulées à Sao Paulo se trouvaient bien reflétées dans les résultats de la Conférence, mais aucun mandat n'était prévu pour de nouveaux travaux sur ce sujet à la CNUCED. Enfin, les États-Unis avaient l'espoir que les progrès se poursuivraient sur le programme de travail de Doha.

5. Le représentant de l'**Argentine** a estimé que les évolutions récentes des échanges et la nouvelle géographie du commerce étaient des éléments positifs du point de vue du développement et de la réduction de la pauvreté. Toutefois, la concentration de ces phénomènes dans certaines régions était un sujet de préoccupation. Le commerce Sud-Sud était essentiellement de nature intrarégionale et, à cet égard, le lancement de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales (SGPC), considéré comme l'un des résultats les plus marquants de la onzième session de la Conférence, pouvait sensiblement contribuer au renforcement du commerce interrégional. Le SGPC devait comporter des mécanismes qui répondent aux besoins des membres. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait une large expérience de l'intégration Sud-Sud, qui avait suscité un grand nombre d'initiatives nouvelles et donné naissance à des processus éprouvés de négociations. Par contre, les accords Nord-Sud étaient une réalité relativement nouvelle, caractérisée par des dissymétries qu'il était difficile de surmonter. Ces accords de nouvelle génération faisaient intervenir des questions nouvelles et complexes, comme l'investissement, les services, la propriété intellectuelle, la concurrence et l'environnement. Ils représentaient un défi redoutable sur le plan de la négociation comme sur celui de la mise en œuvre. L'Argentine tenait ces accords pour importants, sans préjudice de l'importance qu'elle attachait au système commercial multilatéral. Enfin, le programme de travail de Doha n'atteindrait son but que dans la mesure où il apporterait une réponse concrète aux problèmes du développement.

6. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a souligné que la onzième session de la Conférence et l'ensemble de résultats de juillet avaient considérablement enrichi le discours sur le développement et modèleraient l'avenir du système commercial multilatéral. La Décision de l'OMC devait beaucoup à la onzième session de la Conférence, et il ne faisait pas de doute que la CNUCED jouait un rôle vital dans le système commercial multilatéral. La note du secrétariat constituait une excellente évaluation de la décision de juillet, qui réaffirmait la valeur du multilatéralisme et le caractère central des préoccupations relatives au développement, en même temps qu'elle définissait les axes des négociations à venir. Le processus de négociation

de l'OMC s'en trouvait considérablement amélioré, et les coalitions s'étaient révélées efficaces. L'agriculture demeurait un point clef de l'action pour le développement, et la pierre de touche du succès serait la mesure dans laquelle les pays développés auraient réduit les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation et amélioré l'accès aux marchés. Le commerce des produits de base restait un facteur essentiel pour permettre à l'Afrique de sortir du piège de la pauvreté. La solution, depuis longtemps attendue, des questions de mise en œuvre concernant le traitement spécial et différencié était essentielle pour la pleine réalisation du Programme de Doha pour le développement. Il convenait de ne pas confondre le traitement spécial et différencié avec la dimension plus large du développement. Au sujet de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les pays en développement éprouvaient des difficultés réelles à accepter le texte de Derbez comme base des négociations à venir et avaient donc proposé une formule qui tenait compte de leurs préoccupations. Il était à craindre que le système commercial ne devienne de plus en plus tributaire de quelques pôles de croissance par suite de la répartition inégale de la demande et, dans cette optique, l'ouverture de nouvelles négociations sur le SGPC redonnerait de l'élan aux échanges Sud-Sud. Enfin, le succès des négociations de Doha se mesurerait au degré de réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

7. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné qu'il importait de parvenir à concrétiser les promesses faites à Doha et l'espoir que le Programme de développement de Doha puisse corriger les déséquilibres et les injustices du système commercial actuel. À cet égard, la décision prise en juillet à l'OMC avait donné quelques premiers signes positifs, mais de nombreuses questions restaient encore à résoudre. Dans le domaine de l'agriculture, des notions telles que celles de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale représentaient des éléments fondamentaux du traitement spécial et différencié, auxquels l'Indonésie attachait une grande importance pour répondre aux besoins dans les domaines de la marge d'action, de la sécurité alimentaire, du développement rural et des moyens d'existence des ruraux. L'Indonésie tenait également pour importante la nécessité d'éliminer les subventions aux exportations agricoles. Le traitement spécial et différencié avait un rôle vital dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur la facilitation du commerce, cette dernière offrant la possibilité de multiplier les avantages résultant de la libéralisation des échanges. Les domaines dans lesquels la CNUCED pourrait apporter une aide aux pays en développement étaient notamment la collecte et l'analyse de données sur des questions telles que la mesure du soutien

interne dans les pays de l'OCDE, les politiques de subvention des pays développés, les obstacles non tarifaires auxquels recouraient les membres de l'OMC, et les modèles et autres solutions qui pourraient aider les pays en développement à élaborer des notions nouvelles comme celles de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale.

8. Le représentant du **Japon** a déclaré que la onzième session de la Conférence avait contribué à renforcer la confiance entre pays développés et pays en développement et avait contribué à rendre possible l'ensemble de résultats de juillet à l'OMC. Ce dernier pouvait servir de base à un accord définitif et équilibré, sous réserve que les membres de l'OMC entretiennent le mouvement amorcé et approfondissent la discussion sur les diverses questions en suspens. Le Japon soutenait la participation des pays en développement au système commercial international et, à cette fin, continuerait d'apporter une assistance technique aux pays en développement et aux PMA. Le Japon avait déjà élargi le champ de son SGP en faveur des PMA, son objectif étant de leur assurer un traitement en franchise de droit et de contingent. En ce qui concernait les contraintes pesant sur l'offre, le Japon était disposé à utiliser au mieux ses ressources d'APD pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés et avait déjà mis au point un programme d'assistance au Bénin portant sur le coton. La note du secrétariat récapitulait les points pour lesquels les pays en développement avaient manifesté le plus d'intérêt, mais plusieurs passages de cette note risquaient de préjuger la direction des négociations ou renfermaient une citation inexacte du consensus de juillet. Par exemple, au sujet des services, il était clairement dit, dans la version anglaise du texte de l'OMC, que les offres «should be submitted by May 2005», alors que la note du secrétariat utilisait l'expression «would be submitted», ce qui était inexact. Enfin, le succès du cycle de négociation dépendrait non seulement des efforts des pays développés mais aussi de ceux des pays en développement.

9. Le représentant de la **Fédération de Russie** a déclaré que la fonction la plus importante du commerce international était de promouvoir le développement économique et social de tous les pays, mais que la réalisation de cet objectif dépendait dans une large mesure de l'élimination progressive des obstacles au commerce et du rejet du protectionnisme. La libéralisation du commerce ne devait pas être imposée par la contrainte, elle devait progresser de manière évolutive et non «révolutionnaire». Les politiques commerciales qui favorisaient les obstacles artificiels au commerce, comme les mesures antidumping injustifiées, faussaient obligatoirement

l'avantage comparatif naturel des exportateurs des pays en développement et des pays en transition. Elles étaient aussi préjudiciables aux économies des pays qui imposaient de telles mesures et détournaient des ressources qui pourraient être affectées au développement. Un système commercial multilatéral plus transparent, prévisible et équilibré était donc dans l'intérêt de tous les pays. En tant que membre du G-8, la Fédération de Russie était satisfaite de l'ensemble de résultats adopté par le Conseil général de l'OMC en juillet. C'était une avancée importante du point de vue politique et psychologique, susceptible de dynamiser les négociations commerciales multilatérales de Doha. Il convenait d'accorder une attention particulière aux intérêts des pays membres ayant récemment accédé à l'OMC. Le processus d'accession devait être conduit sur une base non discriminatoire, prenant en compte le niveau de développement des pays et leurs particularités structurelles, et les engagements ne devaient pas dépasser les obligations et engagements des membres actuels de l'OMC. L'assistance de la CNUCED aux pays en voie d'accession à l'OMC devait être maintenue. La onzième session de la Conférence avait permis de parvenir à un consensus international sur les problèmes du commerce international et sur la contribution accrue que celui-ci devait apporter au développement.

10. Le représentant de **Maurice** a dit que son pays était à la recherche des moyens qui permettraient aux pays dont l'économie était petite et vulnérable et les ressources limitées de s'adapter à la libéralisation des marchés de produits agricoles et industriels. Le commerce des services était devenu un pilier important de l'économie pour nombre de pays en développement, en particulier les petites économies; il représentait 65 % du PIB de Maurice. En tant qu'exportateur de services, notamment vers l'Afrique, Maurice participait activement aux négociations concernant l'AGCS. La libéralisation du commerce des services dans le cadre des négociations de Doha devrait aider les pays en développement à élever le degré de sophistication et la compétitivité de leur économie à un niveau mondial. Le mandat de développement de Doha devait être intégralement pris en compte dans le résultat de toutes les négociations en cours à l'OMC, et la marge d'action des pays en développement devait être préservée, et accrue si nécessaire, dans les nouveaux accords commerciaux multilatéraux. Le représentant s'est déclaré inquiet de la dégradation des termes de l'échange des pays en développement, imputable à l'érosion des préférences accompagnant l'abaissement des tarifs. Il a souligné que la CNUCED jouait un rôle important en aidant les pays en développement à mieux comprendre les questions

que soulève le système commercial multilatéral et a demandé que cette assistance soit maintenue.

11. La représentante de la **Jamaïque** a déclaré que les pays en développement ne pourraient retirer d'avantages réels du système commercial multilatéral que si celui-ci apportait une réponse à certaines de leurs préoccupations fondamentales en matière de commerce. La Déclaration ministérielle de Doha plaçait les besoins et intérêts des pays en développement au cœur du Programme de travail de Doha et visait à renforcer leur participation au système commercial multilatéral. L'ensemble de résultats de juillet ouvrait la voie à de nouvelles avancées, mais il faudrait encore beaucoup de travail au cours des négociations à venir pour garantir que le développement soit effectivement au cœur du Cycle de Doha, car les intérêts vitaux des petits pays en développement n'avaient pas encore été pleinement pris en compte. Dans le domaine de l'agriculture, il était nécessaire de prévoir des abaissements de tarifs différenciés, une marge de souplesse importante par le biais des produits spéciaux et un mécanisme de sauvegarde spéciale correspondant aux besoins de développement des pays en développement. La représentante s'est déclarée déçue de ce que, en dépit du niveau élevé des subventions faussant les échanges que les pays développés accordaient, les pays en développement devaient encore négocier une réduction des niveaux de minimis. Cette question devait être traitée à la fois par le moyen de solutions commerciales et dans le cadre d'instruments de développement. Dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il devait y avoir une marge de manœuvre et des exemptions suffisantes pour garantir la survie des petites industries nationales naissantes. La CNUCED, se fondant sur ses trois piliers, devait continuer d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de participer aux négociations commerciales et de défendre leurs intérêts commerciaux légitimes.

12. Le représentant de **Cuba** a fait observer que les États-Unis étaient toujours engagés dans une guerre économique contre son pays. S'agissant des négociations en cours à l'OMC, le Cycle de Doha pourrait ne pas donner les résultats escomptés si les questions du traitement spécial différencié et de l'élimination des subventions agricoles ne trouvaient pas de solution satisfaisante. Un certain nombre de points en discussion dans les négociations sur l'agriculture revêtaient une importance particulière pour l'économie cubaine: la situation des pays importateurs nets de produits alimentaires, la définition des produits spéciaux et sensibles,

les mesures de sauvegarde spéciale, l'érosion des préférences et la libéralisation de l'accès aux marchés pour les produits tropicaux. Cuba considérait aussi comme très importante l'initiative sur le coton. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il conviendrait de mettre en place un système de compensation et/ou un mécanisme d'assistance pour répondre au problème de l'érosion des préférences. Pour créer des filets de sécurité et des infrastructures dans le domaine social, les pays en développement avaient besoin d'une assistance, y compris de la part d'institutions internationales comme la CNUCED. Enfin, il convenait d'accorder plus d'attention aux particularités des pays, et la CNUCED pouvait apporter une contribution importante à cet égard.

13. Le représentant du **Sénégal** a dit qu'en Afrique, en 2003, le PIB avait augmenté de 3,6 %, contre 3,2 % en 2002, et qu'il était prévu qu'il croîtrait de 4,4 % en 2004. Ces résultats encourageants traduisaient une amélioration de la situation macroéconomique en Afrique, grâce non seulement aux efforts accomplis par les pays sur le plan national mais également à une amélioration générale au niveau international. Cependant, l'Afrique restait marginalisée sur le plan du commerce international. En effet, sa part dans les exportations mondiales était tombée de 4,6 % en 1980 à 1,8 % en 2000. Au cours de la même période, la part des exportations des pays en développement pris ensemble était passée de 28,6 % à 31,5 %. Dans ces conditions, il était difficile aux pays africains d'atteindre l'un des objectifs de développement du Millénaire, à savoir une réduction de moitié du nombre de personnes vivant l'extrême pauvreté d'ici 2015. À cet égard, les pays africains attendaient beaucoup des négociations de Doha, mais celles-ci n'atteindraient leurs buts que si la dimension du développement était pleinement prise en compte. Pour que l'Afrique bénéficie de la nouvelle géographie commerciale, il était indispensable de remplir certaines conditions, dont une amélioration de l'accès aux marchés pour les biens et services produits en Afrique, en particulier les produits agricoles, les produits industriels qui se heurtaient toujours à une augmentation des droits de douane et à des crêtes tarifaires, et les services fournis au moyen de la circulation des personnes physiques. Le consensus auquel on était parvenu à la onzième session de la CNUCED pouvait inspirer les négociations à l'OMC. En outre, il était nécessaire d'offrir un soutien financier pour améliorer la capacité d'offre des pays africains; il fallait investir davantage dans la région; et le service des dettes extérieures devait être allégé. Il était capital de trouver de nouveaux mécanismes pour financer le développement.

14. Le représentant du **Sri Lanka** a déclaré que la onzième session de la CNUCED avait contribué à créer un état d'esprit approprié pour l'adoption par l'OMC de l'ensemble de résultats de juillet. Les négociations qui se déroulaient actuellement à l'OMC suscitaient des préoccupations pour certains pays. Le Cycle de Doha serait certes avantageux pour le monde globalement et pour de nombreux pays, mais d'autres, tels que le Sri Lanka, pourraient en fait en pâtir si leurs préoccupations particulières n'étaient pas dûment prises en compte au cours des négociations. Tout d'abord, en tant que pays importateur net d'aliments, le Sri Lanka enregistrerait probablement une augmentation de ses factures d'importation à la suite du Cycle de Doha. En conséquence, il importait que la décision de Marrakech soit intégralement appliquée. Deuxièmement, le Sri Lanka était très préoccupé par la disparition prochaine de l'Arrangement multifibres, qui pouvait avoir des conséquences négatives pour les pays petits et vulnérables sur le plan économique. En conséquence, il fallait adopter des dispositions imaginatives en matière de traitement spécial et différencié pour protéger ces pays faibles sur le plan économique contre des effets négatifs. Enfin, en ce qui concerne les négociations relatives aux services, le Sri Lanka soulignait la nécessité d'améliorer les offres, en particulier pour le Mode 4, qui de l'avis général était particulièrement intéressant pour les pays en développement. En fait, l'économie du Sri Lanka était très tributaire d'envois de fonds de l'étranger, qui jouaient un rôle crucial dans les efforts accomplis par le pays pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

15. Le représentant de la **République de Corée** est convenu que l'ensemble de résultats de juillet représentait un cadre utile pour les travaux à accomplir, en particulier pour l'achèvement de ceux qui concernaient le traitement spécial et différencié. La note du secrétariat mettait en évidence le rôle de coalitions thématiques entre pays en développement, et de telles coalitions avaient en effet contribué à donner une impulsion nouvelle au programme de travail de Doha, bien que les alliances ne soient pas conclues entre pays se trouvant au même niveau de développement économique. En ce qui concerne le rôle des réunions ministérielles, comme le Conseil général de l'OMC était parvenu à adopter l'ensemble de résultats de juillet, ce qui importait c'était l'existence d'une volonté politique pour trouver des solutions à des problèmes difficiles. Pour ce qui est du programme de travail de Doha, le représentant de la République de Corée a signalé qu'il importait de parvenir à un résultat équilibré dans les différents domaines et de faire en sorte que les négociations ne privilégient pas excessivement un sujet particulier.

La CNUCED pouvait aider les pays en développement à améliorer leurs capacités d'offre et leur être utile également dans les autres domaines mentionnés dans la note du secrétariat.

16. Le représentant du **Venezuela** a dit que, dans le cadre du Cycle de Doha en cours, il serait nécessaire d'apprécier les résultats obtenus dans le domaine du développement. Il fallait veiller systématiquement à ce que les questions relatives au traitement spécial et différencié et au développement revêtent plus d'importance au cours des négociations actuelles, pour que le mot «développement» ne devienne pas un euphémisme. Les membres de l'OMC devaient tenir compte de l'urgence de ces questions au cours des négociations commerciales actuelles. Enfin, la CNUCED devait apporter une contribution importante à la réalisation de ces buts d'ici à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong.

17. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que l'accord-cadre conclu à l'OMC avait représenté un important pas vers la conclusion du Cycle de Doha. Il était dans l'intérêt de tous les membres de l'OMC, tant en développement que développés, qu'existe un système commercial multilatéral vigoureux et reposant sur des règles, qui ne serait pas affaibli ni fragmenté par une évolution privilégiant les accords commerciaux bilatéraux et régionaux. La Norvège espérait que tous les membres de l'OMC s'emploieraient constructivement à trouver des solutions aux questions non résolues, afin de conclure les négociations de façon satisfaisante et dans les délais voulus. Les besoins et préoccupations propres aux pays en développement, notamment aux PMA, devaient se trouver au cœur du programme de travail de Doha. La Norvège était résolue à redoubler d'efforts pour aborder les questions concernant le traitement spécial et différencié, la mise en œuvre et l'assistance technique.

18. Le représentant du **Bélarus** a dit que, comme par le passé, l'examen par le Conseil du commerce et du développement de ce point de l'ordre du jour était utile et permettait la participation de pays très divers, y compris ceux qui étaient des observateurs auprès de l'OMC. La Déclaration ministérielle de Doha avait orienté le programme de travail dans une large mesure vers les besoins et les intérêts des pays en développement, mais avait aussi ouvert des possibilités considérables pour tous les pays et défini d'importants objectifs pour une libéralisation plus poussée du commerce, l'accent étant mis sur les questions de développement. La onzième session de la CNUCED avait renforcé l'état d'esprit constructif parmi les pays, consolidé la confiance mutuelle et créé un climat positif pour les négociations qui avaient

débouché sur la décision de juillet du Conseil général de l'OMC. Il fallait se féliciter de l'adoption de cette décision, qui permettait de surmonter l'impasse de Cancún et avait remis les négociations sur les rails. Un optimisme raisonnable concernant le résultat des négociations pourrait être justifié dans les cinq domaines de négociation essentiels visés par la décision de juillet, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services, les questions de développement et la facilitation du commerce. En tant que pays accédant, le Bélarus appréciait que les membres de l'OMC reconnaissent la nécessité de tenir compte des concessions importantes faites par les pays qui avaient récemment accédé à l'Organisation. L'accession à l'OMC faisait partie de la stratégie et des priorités du Bélarus. Au cours des négociations d'accession, le Bélarus visait à assumer des obligations et des engagements compatibles avec ses possibilités économiques et à retirer à terme des avantages réels du système commercial multilatéral. La CNUCED disposait des compétences et de l'expérience nécessaires pour aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer dans le système commercial multilatéral à des conditions équilibrées et conformément à leurs particularités nationales et à leurs besoins de développement. En conséquence, le Bélarus mettait l'accent sur la nécessité d'une assistance technique accrue de la part de la CNUCED, avec le soutien des États membres, pour tous les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition avant, pendant et après le processus d'accession à l'OMC.

19. Le représentant du **Canada** a relevé les liens qui existaient entre le Consensus de São Paulo, le programme de Doha pour le développement et l'ensemble de résultats de juillet. Par analogie avec Thanksgiving, on pouvait dire que la table était dressée, qu'on pourrait juger bientôt des talents du cuisinier et qu'il était temps de se mettre aux fourneaux. Grâce aux progrès considérables réalisés, il était possible d'incorporer les préoccupations des pays en développement dans le cadre des négociations futures et, aspect particulièrement important, de placer le développement au cœur du programme de négociations. Dans l'optique du développement, le texte adopté d'un commun accord par les membres de l'OMC réaffirmait le caractère crucial du développement dans le cadre du Cycle de développement de Doha, en particulier grâce aux termes vigoureux utilisés en ce qui concerne l'assistance technique liée au commerce, le renforcement des capacités, le traitement spécial et différencié et l'intégration du détail des préoccupations relatives au développement dans les cadres concernant les grands domaines. De ce fait, l'ensemble de résultats de juillet n'avait pas seulement remis les

négociations sur les rails, mais avait aussi pris en compte les préoccupations des pays en développement. On jugerait de la volonté collective de faire en sorte que les pays en développement, et en particulier les plus pauvres d'entre eux, bénéficient des négociations lorsqu'on examinerait les résultats obtenus, auxquels la CNUCED contribuerait en aidant les pays concernés à participer pleinement aux négociations. Il existait un plan pour des négociations sur le fond, et l'accord représentait un vote de confiance pour le multilatéralisme, étant donné que tous les membres de l'OMC s'associaient pour façonner l'économie mondiale future.

20. Le représentant de la **Suisse** a confirmé l'importance de l'ensemble de résultats de juillet, dans la mesure où il contribuait à libéraliser le commerce et à répondre aux besoins en matière de développement. La onzième session de la CNUCED avait fourni un apport positif aux négociations. Il restait à définir des dispositions précises et à régler des détails. À cet égard, l'assistance technique de la CNUCED devait se poursuivre et s'intensifier. Le document TD/B/51/4 contenait des informations utiles, mais ne rendait pas compte de la diversité des pays en développement et donnait parfois une représentation simpliste de la réalité.

Aux paragraphes 6 et 7 de ce document, il était indiqué que l'application des accords de l'OMC avait produit des déséquilibres, principalement au détriment des pays en développement, mais qu'en 2003, pour la première fois, les États-Unis avaient importé davantage de biens de pays en développement que de pays développés. En ce qui concerne l'agriculture, des progrès considérables avaient été réalisés, mais le résultat final dépendrait beaucoup de progrès dans d'autres domaines. Les paragraphes 24 à 27 du document TD/B/51/4 ne mettaient pas suffisamment l'accent sur les effets positifs que les réductions de droits de douane dans les pays en développement et les pays les moins avancés avaient eu dans d'autres pays en développement. Le paragraphe 32 donnait l'impression qu'il existait un consensus selon lequel un mécanisme de sauvegarde était avantageux pour les pays en développement, mais cela n'était pas exact. Le paragraphe 38 ne mentionnait pas que des indicateurs géographiques présentaient également de l'intérêt pour les pays en développement. D'une manière générale, la situation était beaucoup plus complexe que ne semblait l'indiquer ce document.

21. Le représentant de l'**Éthiopie** a mis l'accent sur les préoccupations des pays en voie d'accèsion à l'OMC. Le processus d'accèsion était complexe, coûteux, long et difficile pour

tous les pays, en particulier les PMA. Les engagements qu'il était demandé aux pays accédants de prendre exigeaient des mesures qui allaient au-delà de simples mesures aux frontières et empiétaient sur la marge d'action des gouvernements. Il était également demandé aux pays accédants de se contenter d'un régime se situant en retrait de celui de l'OMC, dans la mesure où ils ne pouvaient bénéficier de dispositions concernant le traitement spécial et différencié qui figuraient dans les accords de l'OMC. Pour ces raisons, notamment, le processus d'accession était très complexe, tout particulièrement dans le cas des PMA, dont les capacités humaines, institutionnelles, financières et administratives étaient très limitées. Il fallait respecter les lignes directrices relatives à l'accession des PMA à l'OMC. Le représentant de l'Éthiopie a remercié la CNUCED de l'aide qu'elle apportait aux PMA accédants et les partenaires commerciaux de son pays pour le soutien financier fourni à la CNUCED.

22. Le représentant du **Soudan** a exprimé son accord avec les observations du représentant de l'Éthiopie concernant les préoccupations des pays accédant à l'OMC. Il a également remercié la CNUCED de poursuivre son assistance aux pays en voie d'accession, en particulier aux PMA. Il a demandé l'octroi d'un soutien financier accru à la CNUCED au titre de ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays accédant à l'OMC.

23. Le représentant de la **Commission économique pour l'Europe (CEE)** a dit que la région de la CEE représentait plus de la moitié du commerce mondial, de sorte que les résultats des négociations de Doha étaient cruciaux pour les perspectives de développement de cette région et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. On ne répondait que de façon très modeste aux préoccupations des pays en transition à l'égard du système commercial multilatéral et du Cycle de Doha en cours. En outre, comme ces pays n'étaient pas considérés comme des pays en développement par l'OMC, ils n'avaient pas été en mesure de négocier des conditions d'accession plus favorables. Mis à part les pays qui avaient récemment adhéré à l'UE ou étaient en voie de le faire, seulement cinq petits pays en transition avaient récemment accédé à l'OMC. Dix autres pays en transition étaient en voie d'accession et leur prospérité économique à long terme dépendrait dans une large mesure des résultats du Cycle de Doha, alors qu'ils auraient des difficultés considérables à exercer une influence véritable sur le résultat des négociations. Les cinq pays en transition qui étaient membres de l'OMC étaient préoccupés par la grande portée des engagements relatifs à l'accès aux marchés qu'ils avaient dû prendre au cours de leur

accession. Pour eux, il était vital de faire porter principalement les efforts sur les questions revêtant la plus grande importance, notamment l'obtention d'une assistance technique pour la facilitation des flux commerciaux. Les questions liées à l'article V du GATT de 1994 étaient également très importantes pour les pays sans littoral du Caucase du Sud et d'Asie centrale. L'agriculture était aussi un domaine essentiel pour les pays en transition. Au cours de la transition vers une économie de marché, l'agriculture avait été durement touchée par des bouleversements de la structure de production, l'absence d'un système d'hypothèques fonctionnant bien et les incertitudes concernant des droits de propriété. Il en était résulté une baisse importante de la production agricole. En conséquence, les pays concernés demandaient une flexibilité temporaire supplémentaire en ce qui concerne le soutien de l'agriculture nationale, de façon à pouvoir reconstruire un secteur agricole compétitif. L'attention insuffisante accordée aux problèmes des pays en transition dans le cadre du système commercial multilatéral était due en partie à un manque de compétences sur les questions de fond et de capacités de négociation. La CNUCED, en coopération avec le secrétariat de la CEE, pourrait continuer à relever le défi que représentait une assistance à ces pays aux fins des négociations de Doha.

Décision du Conseil

24. Le Conseil a pris note de la note du secrétariat de la CNUCED (document TD/B/51/4).
